

Le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes présente une déclaration de réconciliation durant l'événement de clôture historique de la Commission de vérité et réconciliation

Ottawa (le 1^{er} juin 2015) - Le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes (CCDEJ) a l'honneur de prendre part aux activités de clôture de la Commission de vérité et réconciliation (CVR), qui ont lieu du 31 mai au 3 juin 2015 à Ottawa, et de présenter une déclaration de réconciliation à l'occasion de la séance du 1^{er} juin 2015, laquelle est intitulée *Actes de réconciliation*.

En tant que défenseurs indépendants des enfants de neuf provinces et de deux territoires (Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse, Nunavut, Ontario, Québec, Saskatchewan et Yukon), nous sommes animés par la même foi et le même respect inébranlables à l'égard des droits des enfants et des jeunes.

Dans le cadre de nos activités de défense des droits des enfants et des jeunes, nous accordons une attention particulière à la situation des enfants et des adolescents autochtones, l'un des groupes d'enfants les plus vulnérables du Canada. Nous sommes tout à fait conscients que le système des pensionnats indiens a eu sur de nombreux enfants et adolescents autochtones et leurs proches des répercussions importantes qui ne sont pas près de disparaître.

Le chemin de la réconciliation passe notamment par la participation des jeunes à la détermination de leur avenir. Le Conseil s'engage à poursuivre l'œuvre de réconciliation mise en branle par la CVR. Nous prendrons des mesures pour veiller à faire respecter les droits des enfants et des adolescents autochtones. En outre, nous continuerons de contribuer à faire entendre leur voix.

Une copie de la déclaration de réconciliation du Conseil est jointe au présent communiqué.

-30-

Relations avec les médias :

Eva Lannon & Associates

Téléphone : 416-300-9721

Courriel : elannonassoc@gmail.com

ALBERTA

Bureau du défenseur des
enfants et des jeunes
Tél. : 780 422-6056
Télé. : 780 644-8833

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Représentante des
enfants et des jeunes
Tél. : 250 356-6710
Télé. : 250 356-0837

MANITOBA

Bureau du défenseur
des enfants
Tél. : 204 988-7444
Télé. : 204 988-7472

NOUVEAU-BRUNSWICK

Défenseur des enfants
et de la jeunesse
Child and Youth Advocate
Tél. : 506 453-2789
Télé. : 506 453-5599

**TERRE-NEUVE-ET-
LABRADOR**

Défenseure des enfants
et des jeunes
Tél. : 709 753-3888
Télé. : 709 753-3988

NOUVELLE-ÉCOSSE

Bureau de l'ombudsman
auprès des jeunes
Tél. : 902 424-6780
Télé. : 902 424-6675

NUNAVUT

Bureau du représentant de
l'enfance et de la jeunesse
Tél. : 867 975-5090

ONTARIO

Bureau de l'intervenant
provincial en faveur des
enfants et des jeunes
Tél. : 416 325-5669
Télé. : 416 325-5681

QUÉBEC

Commission des droits
de la personne et des
droits de la jeunesse
Tél. : 514 873-5146
Télé. : 514 873-2373

SASKATCHEWAN

Défenseur des enfants
et des jeunes
Tél. : 306 933-6700
Télé. : 306 933-8406

YUKON

Bureau du défenseur
de l'enfance et de la
jeunesse du Yukon
Tél. : 867 456-5575
Télé. : 867 456-5574

Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes

Déclaration de réconciliation

Le 1^{er} juin 2015

L'expérience du passé est une leçon pour l'avenir. Le vécu des personnes qui ont été envoyées dans les pensionnats nous a montré le drame terrible qui s'est produit lorsque ni les droits de ces enfants, ni leurs liens avec leur famille et leur communauté, ni leurs traditions et leur culture n'ont été respectés. La politique des pensionnats du gouvernement fédéral consistant à retirer de force tous les enfants de leur foyer dès l'âge de quatre ans, et ce, jusqu'à leur adolescence (certains d'entre eux ne sont même jamais rentrés chez eux), a laissé un vide immense, au point qu'un tel exode forcé semblerait inenvisageable aujourd'hui. Nous avons écouté et nous savons maintenant la vérité. Nous savons que les peuples autochtones et l'ensemble de la population canadienne ont été transformés par l'expérience des pensionnats.

En tant que défenseurs des enfants agissant en toute indépendance dans nos provinces et territoires respectifs, nous écoutons tous les jours la voix des enfants autochtones qui souffrent du traumatisme intergénérationnel causé par le système des pensionnats. Nous entendons leur voix.

Les onze membres du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes ont tous une croyance inébranlable et un profond respect à l'égard des droits des enfants et des jeunes.

Comme le prévoit la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*, tous les enfants ont des droits fondamentaux en matière de santé, de sécurité, d'éducation et de bien-être. La famille est reconnue comme un milieu naturel et fondamental pour la croissance et le bien-être des enfants. Les enfants ont le droit d'être entendus.

Dans le cadre de notre travail de défense des droits des enfants et des jeunes, nous accordons une attention toute particulière à la situation des enfants et des jeunes autochtones, qui constituent l'un des groupes d'enfants les plus vulnérables et les plus marginalisés du Canada.

ALBERTA

Bureau du défenseur des
enfants et des jeunes
Tél. : 780 422-6056
Télééc. : 780 644-8833

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Représentante des
enfants et des jeunes
Tél. : 250 356-6710
Télééc. : 250 356-0837

MANITOBA

Bureau du défenseur
des enfants
Tél. : 204 988-7444
Télééc. : 204 988-7472

NOUVEAU-BRUNSWICK

Défenseur des enfants
et de la jeunesse
Child and Youth Advocate
Tél. : 506 453-2789
Télééc. : 506 453-5599

**TERRE-NEUVE-ET-
LABRADOR**

Défenseur des enfants
et des jeunes
Tél. : 709 753-3888
Télééc. : 709 753-3988

NOUVELLE-ÉCOSSE

Bureau de l'ombudsman
auprès des jeunes
Tél. : 902 424-6780
Télééc. : 902 424-6675

NUNAVUT

Bureau du représentant de
l'enfance et de la jeunesse
Tél. : 867 975-5090

ONTARIO

Bureau de l'intervenant
provincial en faveur des
enfants et des jeunes
Tél. : 416 325-5669
Télééc. : 416 325-5681

QUÉBEC

Commission des droits
de la personne et des
droits de la jeunesse
Tél. : 514 873-5146
Télééc. : 514 873-2373

SASKATCHEWAN

Défenseur des enfants
et des jeunes
Tél. : 306 933-6700
Télééc. : 306 933-8406

YUKON

Bureau du défenseur
de l'enfance et de la
jeunesse du Yukon
Tél. : 867 456-5575
Télééc. : 867 456-5574

Nous prenons l'engagement de veiller à ce que les droits des enfants et des jeunes autochtones figurent parmi les priorités de notre action.

Dans un esprit de réconciliation, le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes appuie les travaux de la Commission de vérité et réconciliation relatifs aux pensionnats. Les membres du Conseil aspirent à faire entendre la voix de tous les enfants et jeunes et, à ce titre, nous soutenons les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation concernant la mise en relief de l'histoire des pensionnats dans les programmes scolaires de toutes les écoles publiques. Nous appuyons cette initiative pour honorer la mémoire des enfants qui sont décédés, qui ont survécu ou qui vivent avec l'héritage du traumatisme qui leur a été imposé, et pour faire mieux comprendre à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes la véritable histoire de notre pays.

Le Conseil des défenseurs poursuivra ses efforts en faveur du processus de réconciliation engagé par la Commission de vérité et réconciliation. Nous veillerons à ce que les droits des enfants autochtones soient respectés. Nous continuerons à travailler auprès des enfants et des jeunes autochtones.

La quête de ressourcement et le chemin de la réconciliation exigent que les jeunes contribuent à la définition de leur propre avenir. Ce chemin doit être suivi par tous les Canadiens et toutes les Canadiennes. C'est en comprenant le passé, en écoutant autrui et en apprenant les uns des autres que nous pourrions bâtir la confiance et instaurer le respect. Nous nous emploierons à aider les enfants et les jeunes autochtones à s'exprimer, à faire entendre leur voix et à intégrer leur intérêt véritable dans le futur de notre nation.

Le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes est un regroupement de défenseurs des enfants nommés par les gouvernements des neuf provinces et des deux territoires, soit l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Nunavut, l'Ontario, le Québec, la Saskatchewan et le Yukon. Les défenseurs sont désignés par leur assemblée législative et sont indépendants de leur gouvernement respectif.